Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Audit de la Cour des comptes sur la gestion du parc de véhicules

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du dernier rapport de la Cour des comptes portant sur la gestion du parc de véhicules de l'Etat de Vaud. Il comporte des pistes intéressantes pour améliorer cette gestion qui, globalement, fonctionne à satisfaction. Ainsi, il est notamment prévu de clarifier le processus d'acquisition des véhicules lourds et spéciaux, et de revoir les critères d'attribution des marchés pour donner plus de poids aux aspects du développement durable.

Le Conseil d'Etat a pris connaissance avec intérêt du rapport de la Cour des comptes sur le parc de véhicules de l'Etat de Vaud, dont la gestion est assurée par le Centre cantonal d'entretien des véhicules (CCEV), rattaché à la division entretien du Service des routes. Fort de 40 collaboratrices et collaborateurs, ce centre comprend quatre ateliers mécaniques qui peuvent entretenir ou réparer n'importe quel type de véhicule, machine ou engin. Le parc de véhicules de l'Etat de Vaud est composé d'une gamme qui va de la moto au camion 40 tonnes, en passant par tous les véhicules d'intervention de la gendarmerie, les véhicules spéciaux, agricoles ou machines de chantier.

La plupart des 11 constatations et recommandations formulées par la Cour des comptes présentent des pistes intéressantes pour améliorer la gestion. Le Conseil d'Etat se réjouit que certaines mesures d'amélioration soient déjà en cours; d'autres seront mises en oeuvre prochainement. Ainsi des règles pour l'achat des véhicules lourds et spéciaux seront définies, à l'instar de celles existantes pour l'acquisition des véhicules légers. L'Etat est attentif aux aspects écologiques et environnementaux quand il achète des véhicules; il entend cependant donner plus de poids encore aux aspects de développement durable lors des prochaines attributions de marchés. D'autres mesures d'amélioration seront mises en oeuvre progressivement telles que l'introduction d'indicateurs, l'établissement de tableaux de bords, voire même l'implémentation d'un nouveau logiciel.

La Cour des comptes relève un manque de transparence dans les coûts d'entretien; le Conseil d'Etat souligne cependant que le CCEV est doté d'une comptabilité analytique qui lui permet de cerner ses coûts avec une précision convenable.

Lausanne, le 14 avril 2010

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 00, Laurent Tribolet, chef de la division entretien du Service des routes, 021 316 70 42 et Charly Barras, chef du CCEV, 021 316 76 21